

## Communiqué de presse

Paris, le 13 février 2026

# **Assurance-vie : KOREGE annonce un taux de rendement allant jusqu'à 5,61%, un des meilleurs taux du marché sur l'année 2025<sup>1</sup>.**

KOREGE, dont les produits sont commercialisés par son distributeur privilégié le CCF, annonce une hausse de 30 points de base sur le taux de rendement de base de ses contrats.

## **KOREGE poursuit sa stratégie de performance et de croissance**

KOREGE renforce sa position sur le marché de l'assurance-vie haut de gamme grâce à une stratégie claire et des décisions d'investissement rigoureuses. La société affiche une forte dynamique, portée par la qualité de ses contrats et la performance de ses choix financiers, qui se traduit par des résultats concrets pour ses clients.

## **Une politique de taux attractive pour encourager la diversification**

KOREGE a déployé une politique visant à encourager la diversification des investissements en soutenant les nouveaux versements couplés avec une politique de bonus avantageuse.

**Cette politique vise à encourager la diversification des investissements tout en tenant compte des différents profils et objectifs patrimoniaux des assurés.**

La politique de taux mise en oeuvre par KOREGE en 2025 a permis à ses clients de bénéficier d'une rémunération supplémentaire sur le support en euros des contrats d'assurance vie et de capitalisation (hors PERin), après déduction des frais de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux, en fonction de la part de capital investie sur des supports en unités de compte au 31 décembre 2025 :

- **de +0,40%** si cette part est supérieure ou égale à 40% et inférieure à 60% de la valeur du contrat.
- **de +0,80%** si cette part est supérieure ou égale à 60% de la valeur du contrat.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un benchmark effectué sur 16 acteurs du marché au 28 janvier 2026

## Des investissements performants : jusqu'à 5,61%<sup>2</sup> de rendement

Ces initiatives se traduisent concrètement par un taux de rendement très performant pouvant atteindre 5,61%<sup>2</sup> en 2025, notamment sur les contrats patrimoniaux KOREGE Stratégie Patrimoine. Ce taux inclut la rémunération de base du contrat KOREGE Stratégie Patrimoine Vie 2<sup>3</sup> complété de l'application de la politique de taux<sup>4</sup> et de la rémunération supplémentaire obtenue dans le cadre de la campagne "Avantage 2025" de janvier 2025<sup>5</sup>

Ce taux est la résultante de décisions d'investissement de KOREGE pertinentes, ayant conduit à une performance financière favorable en 2025, en amélioration par rapport aux années précédentes et permettant de servir ce rendement

Grâce à son partenariat privilégié avec le CCF, chaque client bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un accès direct à l'ensemble des avantages des contrats KOREGE.

## Une performance reposant sur une gestion rigoureuse du fonds euros

Les taux 2025 résultent de la qualité de la gestion du fonds euros. Celle-ci repose sur une organisation structurée garantissant une lecture fine des cycles économiques et des cycles de marché, ainsi qu'une exploitation rigoureuse des opportunités au bénéfice des assurés. Fidèle à son engagement, KOREGE continue de développer des solutions performantes, assurant sa position de référence sur le marché tout en accompagnant ses clients dans la constitution et la valorisation de leur patrimoine.

Pour en savoir plus sur les produits KOREGE et découvrir les prochaines offres, rendez-vous sur le site [ccf.fr](http://ccf.fr).

## A propos de KOREGE

*KOREGE est une société d'assurances française qui existe depuis 1986. Elle est filiale à 100 % du Groupe Matmut, et partage avec lui ses valeurs de performance, de proximité et d'engagement. Elle propose des produits d'assurance-vie, d'assurance-emprunteur, de retraite et de prévoyance, à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises. Les plus de 300 collaborateurs de KOREGE accompagnent au quotidien 280 000 clients pour un chiffre d'affaires de 1,633 milliard d'euros en 2024. En savoir plus sur [www.korege.fr](http://www.korege.fr).*

---

<sup>2</sup> Taux annuel, après déduction des frais de gestion et avant déduction des prélèvements sociaux. Cela ne constitue pas un engagement pour 2026 (ou les années ultérieures)

<sup>3</sup> La rémunération de base du contrat KOREGE Stratégie Patrimoine Vie 2 était de 2,81% en 2025.

<sup>4</sup> +0,80% pour un contrat investi à 60% au moins en unités de compte au 31/12/2025 comme évoqué ci-dessus.

<sup>5</sup> +2% sur un versement de 5000€ au moins dont 60% en unités de compte et sous réserve de l'absence de rachat jusqu'au 31/12/2025.

KOREGE • Entreprise régie par le Code des assurances • Société Anonyme au capital de 115 000 000 € entièrement libéré •  
SIREN 338 075 062 RCS Nanterre • Siège social : Immeuble Cœur-Défense - 110, esplanade du Général-de-Gaulle 92400  
Courbevoie

## Contacts presse

Guillaume Buiron

06.37.77.33.42

[buiron.guillaume@matmut.fr](mailto:buiron.guillaume@matmut.fr)

Marion Falourd

06.37.09.25.66

[falourd.marion@matmut.fr](mailto:falourd.marion@matmut.fr)